

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE
N°64

CIRCULATION REGLEMENTÉE
16 Chemin des Vignes

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant la pose d'un compteur d'eau potable 16 Chemin des Vignes à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à compter du 22 novembre 2021.

Les travaux sont effectués par l'entreprise VEOLIA EAU - 1 rue de la Mécanique - 27400 LOUVIERS - représentée par Monsieur Eric VEDIE.

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise est autorisée à réaliser les travaux de canalisations qui devront passer sans détérioration de la route par fonçage - travaux réalisés à compter du 22 novembre au 21 décembre 2021.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- VEOLIA EAU - 1 rue de la Mécanique - 27400 LOUVIERS
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries - 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS

Fait à Neufles Saint Martin, le 22 novembre 2021

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

